



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

VOLUME 1 PRESENTATION DU DEMANDEUR ET ACTIVITES CLASSEES



CEPL CHATEAUROUX

ZAC de la Malterie 2
Avenue Pierre Clostermann
36 130 MONTIERCHAUME

Affaire 20-001-V6/AC/Juin 2020

SOMMAIRE

I. Présentation du demandeur	6
1. Identité du demandeur	6
2. Localisation du site	7
3. Description du projet	9
4. Situation réglementaire.....	10
a) Historique réglementaire du site	10
b) Situation réglementaire du site à venir	10
II. Objet de la demande	11
1. Objet de la demande	11
2. Présentation et historique de CEPL CHATEAUROUX et ID LOGISTICS	11
3. Description de l'activité et volumes du site de Châteauroux.....	12
4. Nomenclature des Installations Classées	13
a) Rubriques de la nomenclature concernant le site	13
b) Tableau des rubriques.....	15
III. Raisons motivant la demande.....	17
1. D'un point de vue économique	17
2. D'un point de vue environnemental	17
IV. Capacités techniques et financières	18
1. Capacités techniques.....	18
2. Capacités financières.....	18
3. Démarches Qualité – Sécurité – Environnement (QSE).....	19

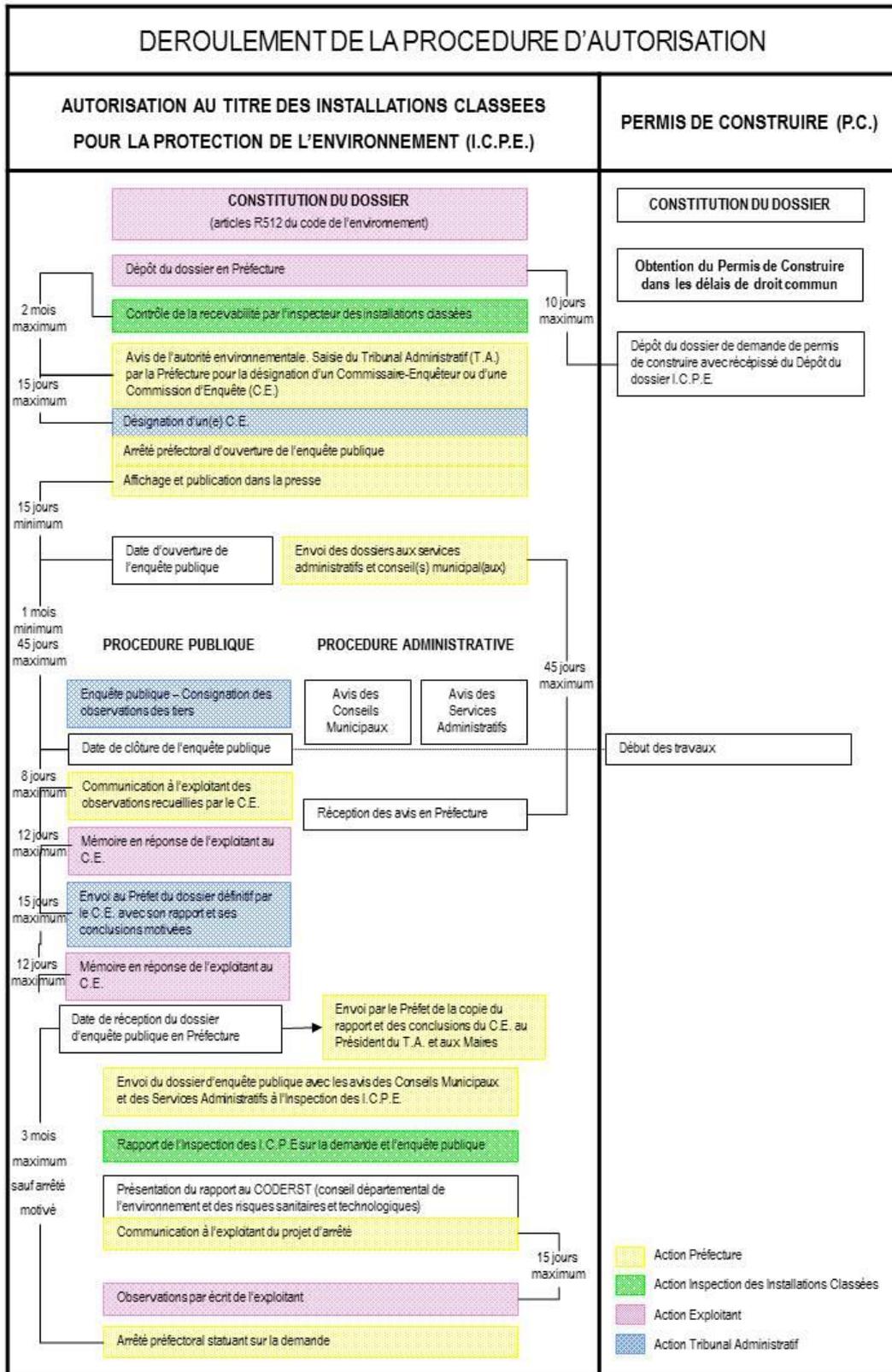
FIGURES

Figure 1 : Localisation IGN du projet (source : Géoportail).....	7
Figure 2 : Localisation du site d'étude sur un extrait du cadastre (source : cadastre.gov).....	8

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des surfaces (emprises au sol) observées sur site après projet (source : ID LOGISTICS)...	8
Tableau 2 : Rubriques ICPE du site CEPL Châteauroux.....	16

PREAMBULE



Un dossier de demande d'examen au cas par cas pour le projet CEPL Châteauroux a été adressé par la société FINANCIÈRE ID à l'autorité environnementale le 28 janvier 2020 (Cerfa en annexe 1.3).

Après étude du dossier de cas par cas pour la réalisation du projet d'entrepôt de stockage, l'autorité environnementale a dispensé la société CEPL Châteauroux de réaliser une évaluation environnementale.

L'arrêté de décision dispensant la société d'une évaluation environnementale et daté du 19/03/2020 est consultable en annexe 1.4 du présent dossier.

L'autorité environnementale ayant décidé après un examen au cas par cas que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale, l'autorité compétente vérifiera au stade de l'enregistrement, que le projet présenté correspond aux caractéristiques et mesures qui ont justifié la décision de ne pas le soumettre à évaluation environnementale.

I. Présentation du demandeur

1. Identité du demandeur

Raison sociale	CEPL CHATEAUROUX
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée SAS
Siège social	16 boulevard d'eau ZI du Uxorious 36 000 CHATEAUROUX
N°SIREN	441 379 344
Nom et qualité du demandeur	Thomas DUQUESNE Responsable Immobilier
Adresse du futur site	ZAC de la Malterie 2 Avenue Pierre Clostermann 36 130 MONTIERCHAUME
Code APE	5210B (Entreposage et stockage non frigorifique)
Téléphone	04 42 11 07 09
Effectif	175 personnes par jour en moyenne 141 personnes maximum en simultané 250 personnes maximum par jour
Horaires de fonctionnement	5h-21h du lundi au samedi En 2 postes

2. Localisation du site

Le site concerné par le projet est implanté au sein de la zone d'aménagement concerté de la Malterie 2, rue Pierre Clostermann, à l'Est de la commune de CHÂTEAUROUX et à l'Ouest de la commune de Montierchaume, dans le département de l'Indre (36).

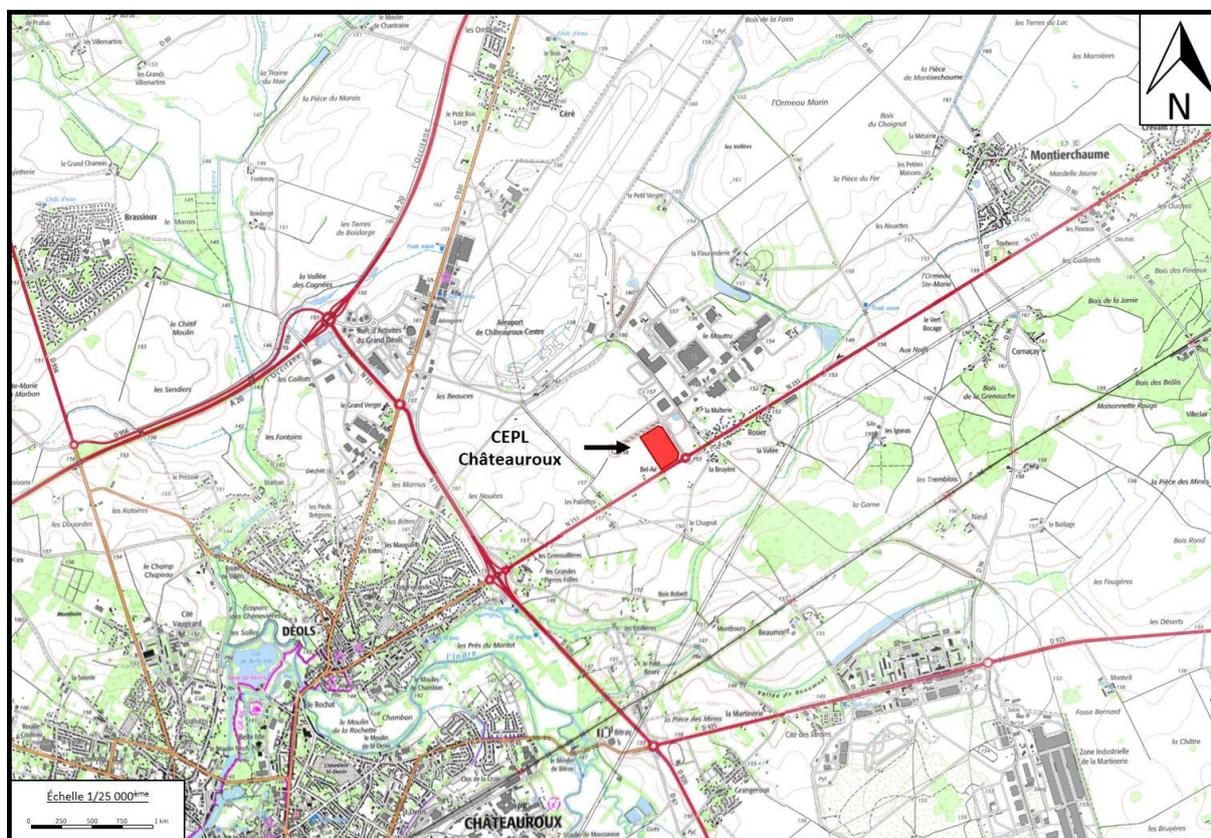


Figure 1 : Localisation IGN du projet (source : Géoportail)

Le site est bordé au Nord par une route de circulation au sein de la ZAC et à l'Ouest par un terrain agricole destiné dans le futur à une autre activité en adéquation avec la ZAC. A l'Est et au Sud se trouvent respectivement l'avenue Pierre Clostermann et la route nationale 151, axe de grande circulation reliant notamment Bourges à Châteauroux.

Le voisinage du site est constitué :

- Au Nord et à l'Ouest, le paysage est à caractère agricole mais les différents terrains entrent dans le périmètre de la ZAC de la Malterie 2 et sont donc voués à une activité industrielle, commerciale ou économique dans le futur ;
- à l'Est du site, les terrains sont enherbés et entretenus pour une partie, constitués de bassins pour une autre partie. Ces bassins font partie intégrante du système de collecte des eaux de la ZAC. Les terrains enherbés ne font l'objet d'activités agricole ;
- au Sud se trouvent un paysage à caractère agricole.

La parcelle concernée par le projet correspond au lot 14 de la ZAC de la Malterie 2. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZH 35, au lieu-dit Le Moutru et sur la commune de MONTIERCHAUME. Le nouveau PLUi adopté en février 2020 classe la parcelle sous l'appellation Uy correspondant aux zones d'activités économiques et industrielles.

Le projet sera conforme en tout point avec le nouveau PLUi.

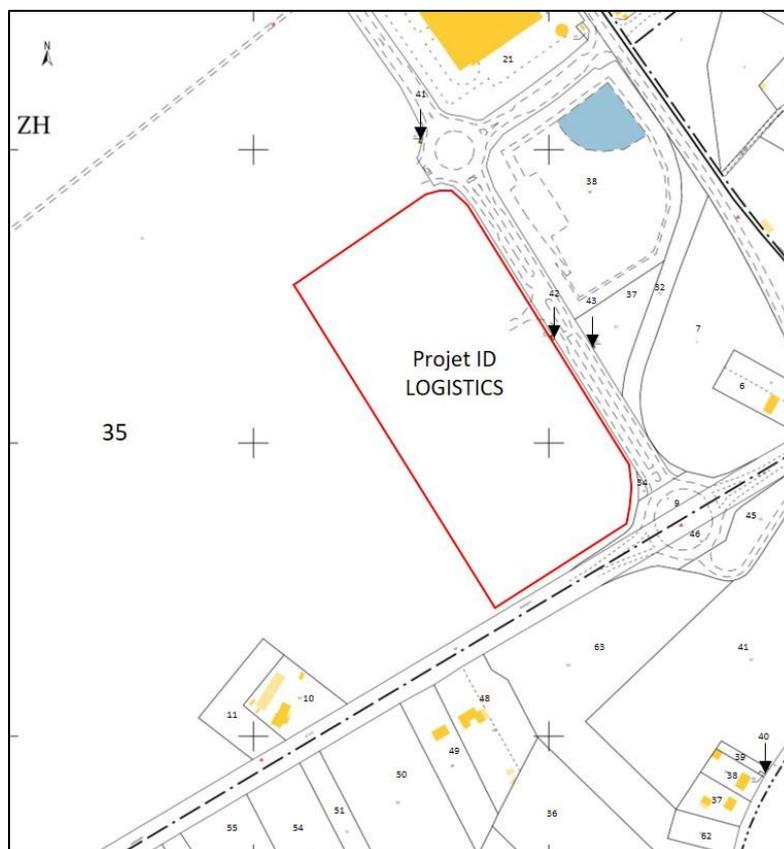


Figure 2 : Localisation du site d'étude sur un extrait du cadastre (source : cadastre.gouv)

La répartition des surfaces (emprise au sol) est la suivante :

BILAN DE SURFACES	
SURFACE PARCELLE	62 920
Emprise au sol bâtiment +Local vélo / fumeur	17 732
Voiries PL	5 971
Voiries VL	3 733
Voiries pompiers	4 522
Cheminement piétons	966
Aire palette	211
Espaces verts	29 785
Espaces verts après extension	15 964
(Dont bassins de rétention)	1 900

Tableau 1 : Répartition des surfaces (emprises au sol) observées sur site après projet (source : ID LOGISTICS)

Un plan à l'échelle 1/500ème disponible en annexe n°2.3 indique dans un rayon 35 mètres :

- L'affectation des établissements à proximité de l'installation,
- L'affectation des terrains à proximité de l'installation,
- La présence éventuelle de points d'eau, canaux, cours d'eau et égouts.

3. Description du projet

Le projet porte sur la création d'un site logistique au sein de la ZAC de la Malterie 2 située sur la commune de Montierchaume. Le site pratiquera une activité de stockage dont les produits et volumes associés sont détaillés dans le chapitre II.2 de ce document.

Après construction, l'installation comprendra :

- 2 cellules de stockage de 8 335 m² et 8 340 m² au sein desquelles se trouvent également une partie mécanisation ;
- 1 bloc de bureaux et locaux sociaux d'une surface totale d'environ 755 m² ;
- Des locaux techniques d'une surface totale d'environ 417 m² :
 - o Un local de transformateur (16 m²),
 - o Un local TGBT (16 m²),
 - o Un local technique photovoltaïque (29 m²),
 - o Un local surpresseur (10 m²),
 - o Un local sprinklage (55 m²)
 - o Une chaufferie (52 m²),
 - o Un local maintenance (91 m²),
 - o Un local de charge (148 m²).

Une des cellules comportera une mezzanine en R+2 d'une surface égale à environ 2 000 m² au sol et au sein de laquelle seront stockés différents produits pour du picking de détail.

La voirie lourde permettra la circulation et stationnement des poids lourds ainsi qu'une circulation des engins de secours sur la périphérie complète du site. La voirie périphérique sera exclusivement réservée aux engins de secours.

Un parking pour véhicules légers de 160 places se trouvera en zone Est du site.

Les espaces non-exploités seront conservés en pelouse, haies et aménagés en partie en bassin et noue de rétention.

4. Situation réglementaire

a) Historique réglementaire du site

Il s'agit d'une nouvelle installation. Il n'y a donc pas d'historique réglementaire.

b) Situation réglementaire du site à venir

Rubriques soumises à autorisation au titre de l'article L512-2 du code de l'environnement :

Le site sera soumis à enregistrement pour :

- ✓ La rubrique 1510 relative aux entrepôts de stockage de matières combustibles ;
- ✓ La rubrique 1530 liée au stockage de papiers et cartons ;
- ✓ La rubrique 1532 liée au stockage de bois ;
- ✓ La rubrique 2662, liée au stockage de matières plastiques ;
- ✓ Les rubriques 2663.1 et 2663.2 liées aux stockages de matières plastiques sous forme alvéolaire et dont 50% de la masse totale est du plastique.

Le site sera soumis à déclaration pour :

- ✓ La rubrique 2910 liée à la combustion ;
- ✓ La rubrique 2925 liée aux ateliers de charge d'accumulateurs électriques.

Le site sera non classé pour les rubriques suivantes liées à l'activité du site :

- ✓ La rubrique 4320 liée au stockage d'aérosols ;
- ✓ La rubrique 4734 liée au stockage de gasoil.

Le tableau de justification du respect des prescriptions à l'arrêté d'enregistrement est présenté en annexe 4.

Les textes applicables au projet sont les suivants :

- Arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique n°1510 ;
- Arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2910 ;
- Arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2925 ;

II. Objet de la demande

1. Objet de la demande

L'objet de la demande est d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la demande d'autorisation d'exploiter pour ce nouveau site conformément au titre 1er et à l'article L 511-1 du code de l'environnement.

2. Présentation et historique de CEPL CHATEAUROUX et ID LOGISTICS

La société CEPL est une société filiale du Groupe ID Logistics spécialisée dans le secteur d'activité de l'entreposage et stockage non frigorifique.

La société CEPL de Chateauroux débute son activité en 2002. Basée à Chateauroux, elle est alors rattachée au groupe CEPL, spécialiste français de la préparation détail mécanisée et qui offre à ses clients, fabricants et distributeurs, un service de préparation de commandes à l'unité.

En 2013, le groupe CEPL gère 600 000 m² sur 27 sites logistiques. Elle employait 2 200 salariés dans quatre pays (France, Espagne, Allemagne et Pays-Bas). Le chiffre d'affaire était d'environ 180 millions d'euros.

Cette même année, le groupe a fait l'objet d'un rachat par le groupe ID LOGISTICS. Ce dernier est alors devenu en juin 2013 le leader français de la préparation détail mécanisée.

Le groupe ID Logistics auquel appartient désormais la société CEPL est un groupe international de logistique contractuelle qui propose des prestations de préparation des commandes, d'entreposage, de conditionnement, de gestion de la chaîne d'approvisionnement, de transport et de suivi des envois.

La société ID LOGISTICS a été créée en 2001, année de démarrage de son déploiement en France et à l'international avec notamment l'ouverture d'une première filiale à Taiwan en 2002.

Entre 2004 et 2007, ID Logistics poursuit et étend son activité logistique avec l'ouverture de plusieurs sites en France, notamment dans la grande distribution spécialisée (bricolage, décoration, équipement de la maison, ...). ID Logistics se développe avec l'ouverture de filiales au Brésil, en Océan Indien, en Espagne, en Chine et en Indonésie, en accompagnant de grands clients. Le groupe complète son offre avec la reprise d'une entreprise de transport, La Flèche Cavaillonnaise.

À partir de 2008, ID Logistics connaît un fort développement dans le secteur de l'industrie et met en place des solutions collaboratives entre industriels et distributeurs. L'expansion internationale du groupe se poursuit avec l'ouverture de nouvelles filiales en Pologne, en Argentine, au Maroc. En 2010, ID Logistics Russie est lancée.

Le groupe se donne les moyens de réaliser des opérations de croissance externe avec une introduction en bourse sur NYSE Euronext à Paris le 18 avril 2012. En parallèle ID Logistics se renforce dans l'e-commerce.

Le groupe réalise sa première acquisition externe d'envergure avec la reprise du groupe CEPL, alors leader de la préparation détail en Europe, très présent notamment dans les secteurs du luxe, de la cosmétique/parfumerie, du Fashion et de l'e-commerce. Le déploiement à l'international se poursuit avec l'ouverture de nouvelles filiales aux Pays-Bas, en Allemagne et en Afrique du Sud.

Le Groupe ID Logistics continue son développement avec une acquisition externe et ouvre une nouvelle filiale ID Logistics US. Avec la reprise des activités Jagged Peak, société américaine spécialiste de la logistique e-commerce, le Groupe ID Logistics étend ainsi son périmètre aux États-Unis et accentue sa présence dans les secteurs du luxe, de la cosmétique/parfumerie, du Fashion et de l'e-commerce.

En 2019, ID Logistics a réalisé un chiffre d'affaires de 1,534M€, réparti à 47% en France et 53% à l'international.

ID Logistics gère près de 320 sites implantés dans 18 pays représentant 5,5 millions de m² opérés en Europe, en Amérique Latine, en Asie et en Afrique, avec 21 000 collaborateurs.

Avec un portefeuille client équilibré entre distribution, industrie, logistique de détail et e-commerce, ID Logistics se caractérise par des offres impliquant un haut niveau de technologie et une approche résolument durable.

3. Description de l'activité et volumes du site de Châteauroux

Le site aura pour vocation de stocker des chaussures et accessoires de sport ainsi que du textile. Les produits stockés seront emballés dans des cartons et posés sur des palettes ou d'autres types de supports. Ces derniers seront ensuite stockés dans des racks fixes ou automatisés (miniload). Des produits seront également stockés sur des étagères situées en mezzanine.

Les opérations de fabrication comportent :

- ✓ Réception, contrôle et déchargement des produits,
- ✓ Attribution d'un emplacement,
- ✓ Stockage en entrepôt couvert,
- ✓ Préparation des commandes pour les magasins ou les clients (e-commerce),
- ✓ Chargement des camions, expédition des produits.

Le site disposera d'un volume stocké d'environ 21 120 m³ pour un volume total d'entrepôts égal à 224 000 m³. Ce volume a été calculé selon la configuration du stockage des entrepôts en début d'activité.

Néanmoins et dans le cas où l'exploitant changerait cette configuration pour basculer dans une configuration de stockage au maximum de la capacité des entrepôts, le volume pourrait alors atteindre 162 000 m³. Le projet prend en compte cette possibilité.

4. Nomenclature des Installations Classées

a) Rubriques de la nomenclature concernant le site

Les quantités indiquées ci-dessous correspondent aux valeurs maximales attendues pour chacune des rubriques.

➤ Rubrique 1510

Les produits et emballages seront stockés au sein de deux cellules. Le volume total des bâtiments de stockage sera environ de 224 000 m³.

La quantité de matières combustibles stockées sera de 220 000 boîtes (taille standard 600 x 400 x 400 mm), soit environ 21 120 m³. Le poids représenté sera supérieur à 500 tonnes. En configuration de stockage maximal au sein des entrepôts, le volume stocké pourra atteindre 162 000 m³.

L'installation sera classée en enregistrement au titre de la rubrique 1510 relative au stockage de matières combustibles.

➤ Rubrique 1530

Des papiers, cartons et ou matériaux combustibles analogues seront stockés au sein de l'entrepôt.

Le volume stocké sera d'environ 750 m³ en début d'activité et pourra dépasser 40 000 m³ dans le futur de l'exploitation.

L'installation sera classée en enregistrement au titre de la rubrique 1530 relative au dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues.

➤ Rubrique 1532

Un dépôt de bois est prévu sur site.

Le volume stocké sera d'environ 750 m³ en début d'activité et pourra dépasser 40 000 m³ dans le futur de l'exploitation.

L'installation sera classée en enregistrement au titre de la rubrique 1532 relative au dépôt de bois ou matériaux combustibles analogues.

➤ **Rubrique 2662**

Le site stockera notamment des matières plastiques ou polymères.

Le volume stocké sera de 39 800 m³ au maximum.

L'installation sera classée en enregistrement au titre de la rubrique 2662 relative au stockage de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques).

➤ **Rubrique 2663.1 et 2663.2**

Le site stockera notamment des pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères.

Le volume stocké sera d'environ 40 000 m³.

L'installation sera classée en enregistrement au titre de la rubrique 2663 alinéas 1 et 2 relative au stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères

➤ **Rubrique 2910.A**

Une chaufferie fonctionnant au gaz sera présente sur site, déployant une puissance d'environ 1,5 MW.

L'installation sera classée en déclaration contrôlée au titre de la rubrique 2910.

➤ **Rubrique 2925**

Un local de charge sera créé sur site et disposera d'une puissance pouvant dépasser 50 kW.

L'installation sera classée en déclaration au titre de la rubrique 2925.

➤ **Rubrique 4320**

Des aérosols seront présent au sein de l'entrepôt. Le poids total sera au maximum d'environ 14 tonnes.

L'installation ne sera pas classée au titre de la rubrique 4320 relative à la présence d'aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.

➤ **Rubrique 4734**

Le site sera sprinklé et disposera ainsi d'une cuve de gasoil située dans un local sprinkler. La quantité présente sera inférieure à 50 t.

L'installation ne sera pas classée au titre de la rubrique 4734 relative à la présence de produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution.

b) Tableau des rubriques

Rubrique	Rayon d'affichage	Régime nomenclature des IC actualisé	Désignation de l'activité	Capacité réelle maximale mise à jour
1510	-	E	Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) à l'exclusion des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant par ailleurs de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage de véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³.	224 000 m ³ (volume d'entrepôts)
1530	-	E	Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume stocké étant supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³.	40 000 m ³
1532	-	E	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume stocké étant supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³.	40 000 m ³
2662	-	E	Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques). Le volume stocké étant supérieur à 1 000 m³ mais inférieur à 40 000 m³.	39 800 m ³
2663.1	-	E	Pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). 1. A l'état alvéolaire ou expansé tels que mousse de latex, de polyuréthane, de polystyrène, etc., le volume susceptible d'être stocké étant : Supérieur ou égal à 2 000 m³ mais inférieur à 45 000 m³	40 000 m ³
2663.2	-	E	2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant : Supérieur ou égal à 10 000 m³ mais inférieur à 80 000 m³	40 000 m ³

2910	-	DC	<p>Combustion</p> <p>A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique du bois brut relevant du b (v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale est :</p> <p>2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW</p>	1,5 MW
2925	-	D	<p>Atelier de charge d'accumulateurs</p> <p>1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW</p>	Supérieur à 50 kW
4320	-	NC	<p>Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>2. Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t (Déclaration)</p>	14 t
4734	-	NC	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (Déclaration)</p>	Inférieur à 50 t
A : autorisation, D : déclaration, NC : non classé.				

Tableau 2 : Rubriques ICPE du site CEPL Châteauroux

III. Raisons motivant la demande

1. D'un point de vue économique

La société CEPL Châteauroux, filiale d'ID Logistics, est actuellement implantée sur un site situé au 16 Boulevard d'Anvaux à Châteauroux (36).

Dans le cadre du fort développement de l'activité de son client, la société doit quitter ses anciens locaux qui ne sont plus adaptés car ils ne permettent plus de faire face à la demande et ne permettent notamment plus l'installation d'un process interne de mécanisation performant pour la gestion des stocks et la préparation des commandes. Le nouveau site implanté dans la ZAC de la MALTERIE 2 à MONTIERCHAUME et permettra de construire un nouvel entrepôt performant, parfaitement adapté à l'augmentation de l'activité. La surface du terrain intègre la possibilité d'étendre le bâtiment, ce qui permettra d'accompagner l'évolution future de l'activité et ainsi de pérenniser le site dans la durée.

2. D'un point de vue environnemental

Le développement durable est intégré à la stratégie et aux opérations menées par l'exploitant et le groupe ID LOGISTICS. Il inclue une réflexion sur la sécurité, l'environnement, la technologie et les personnes.

Le choix du site de Montierchaume s'est fait au regard de plusieurs critères visant à limiter les impacts environnementaux dus à la construction du bâtiment. L'implantation de la parcelle choisie est donc suffisamment éloignée des habitations afin de réduire les nuisances acoustiques générées par la future activité et d'éviter les éventuels impacts liés aux rejets chroniques.

Par ailleurs, le site s'implante au sein d'une ZAC. L'activité du site sera ainsi en adéquation avec les types d'activité attendus au sein de la ZAC, notamment industriels et logistiques.

IV. Capacités techniques et financières

1. Capacités techniques

Sur le site de Montierchaume, la responsabilité et la gestion de la sécurité et de l'environnement seront assurées par la direction de site qui mettra en place une organisation et des instructions spécifiques issues des bonnes pratiques du groupe.

A ce titre seront en place :

- Un plan de maintenance répertoriant les obligations réglementaires en termes de contrôles périodiques et d'entretiens des équipements,
- Un plan de secours en cas d'incident,
- Un plan de formation des salariés concernant la conduite à tenir en cas d'urgence et les risques liés à leur activité,
- Des fiches reflexes permettant d'anticiper des événements particuliers pouvant impacter l'activité (incendie, coupure d'alimentation électrique...).

2. Capacités financières

L'actionnariat du groupe au 31 décembre 2019 est composé majoritairement de ses cadres dirigeants (environ 65%) et de façon plus minoritaire du public (environ 35%).

Le chiffre d'affaire de ID Logistics a progressé de 309 millions d'euros en 2009 à environ 1 534 millions d'euros en 2019.

ID Logistics est profitable depuis sa création, ce qui lui permet d'avoir de fortes capacités d'investissements.

La répartition du capital d'ID Logistics lui garantit la plus grande stabilité afin de poursuivre sa stratégie de développement sur le long terme.

3. Démarches Qualité – Sécurité – Environnement (QSE)

La société ID Logistics exerce ses activités en favorisant la sécurité du travail et l'environnement durable par l'intégration de critères à la conception des bâtiments.

Les critères de sécurité et de protection de l'environnement sont examinés au même titre que les critères économiques dans tous les projets de réalisation.

Cette politique environnementale s'applique aux nouveaux projets avec l'objectif de mettre les nouvelles installations en conformité avec les normes françaises en matière de protection de l'environnement.

Les grandes orientations sont les suivantes :

- Dynamique d'échange : ID Logistics a créé une plateforme intranet qui permet de diffuser ses valeurs et d'échanger sur les projets de développements durables ;
- Gestion des déchets : le traitement des déchets de l'activité des sites logistiques fait partie intégrante des règles de fonctionnement de l'entreprise ;
- Gestion de l'eau et de l'énergie : l'ambition d'ID Logistics est de contenir les consommations d'énergie et de recourir aux énergies renouvelables ;
- Mesures des dépenses énergétiques et de CO2 par palettes expédiée : ID Logistics a établi en 2010 une méthodologie selon les règles de l'ADEME qui permet de calculer et de suivre la consommation d'énergie et de CO2 par palette expédiée depuis un entrepôt.

Dans le cadre de ce projet, le bâtiment construit fera l'objet d'une démarche de certification environnementale suivant le référentiel BREEAM in Use garantissant la performance environnementale de l'exploitation du bâtiment.

Le site sera notamment équipé d'une centrale photovoltaïque répartie sur la totalité de la toiture des entrepôts, permettant une production annuelle prévisionnelle de 2 Gwh. Compte-tenu des contraintes techniques, la surface de panneaux correspondra à environ 50 % de la surface de la toiture.